



Généralisation et optimisation de la collecte de bois propre dans les déchèteries

Cadre de restitution : Contrat d'objectif territorial

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

KERVAL Centre Armor

69, rue Chaptal

<http://www.kerval-centre-armor.fr/>

LECOINTE

Stéphane

Bretagne

stephane.lecointe@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé ARTISANAT, , ENTREPRISE, AMELIORATION DES PERFORMANCES, BOIS,, DECHET ENCOMBRANT, BROYEUR, DECHETERIE

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Les déchets de bois en mélange représentent environ 30 % du poids total des encombrants déposés en déchèteries.

Or, le tri sélectif de bois non souillés permet un recyclage matière pour la fabrication de panneaux de particules ou une valorisation énergétique en chaudière bois. La filière bois propre comporte de plus, le double intérêt de permettre une valorisation des déchets et d'être compétitive en termes de coût de gestion par rapport à l'enfouissement en Centre d'Enfouissement Technique des Déchets (CETD).

Jusqu'à présent dans 4 déchèteries sur les 7 du territoire, les performances de la filière restaient faibles, tant au niveau de la valorisation matière que des déchets ultimes évités : uniquement 2 % du gisement d'encombrants capté en 2005.

Le SMICTOM a donc décidé d'intervenir pour généraliser le tri sélectif du bois sur l'ensemble des installations et augmenter le taux de valorisation matière du Pôle déchèteries.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Les objectifs de l'opération sont :

- le détournement maximum de déchets de l'enfouissement,
- la valorisation optimale des déchets apportés en déchèterie.

Objectifs quantitatifs

- Généralisation du tri sélectif du bois propre, sur la base du cahier des charges existant et des résultats constatés au 30 juin 2005 : 360 tonnes de bois de catégorie « A » (Note de stage R.KCZACZKOWSKI- Juin 2005)
- Elargissement de la gamme des bois triés en déchèteries avec un tri sélectif de catégorie « B » (Prise en compte des souches, troncs, bois peints, lamellés-collés).
- Tri secondaire des bennes de tout venant en « atelier encombrants » dans le cas d'un tri sélectif de catégorie A ou de catégorie B en déchèteries.
- Diminution des quantités résiduelles transportées en CETD de classe II.

Objectifs qualitatifs

- Développement de nouveaux partenariats entre collectivités et prestataires de la valorisation énergétique et du recyclage des bois triés.
- Organisation, en interne, d'une formation des agents des déchèteries pour un tri optimisé des bois valorisables.
- Organisation d'une consultation auprès des repreneurs potentiels.
- Meilleure connaissance des gammes de bois pouvant rejoindre la filière bois-énergie ou l'industrie du plaquage.
- Maîtrise du budget déchèteries.
- Augmentation de la durée de vie des sites.

Résultats quantitatifs:

- **Quantités collectées**

L'objectif initial fixé à 2 000 t/an est réaliste au vu des tonnages déjà collectés.

Elargissement de la filière

Filière mise en place sur 6 déchèteries, 7 déchèteries à partir de juillet 2007.

Détournement de l'enfouissement

1 230 tonnes de bois en mélange détournées (ce qui génère aussi moins de transports).

Economies réalisées par rapport à l'enfouissement :

> jusqu'à novembre 2006 : 13 €/t,

> depuis novembre 2006 : 67,50 €/t.

Soit **27 632,57 € d'économies générées au total par la mise en place de la filière** (chiffage fin décembre 2006).

Résultats qualitatifs :

- **Information des professionnels sur le tri du bois**

- Fourniture d'un "Guide déchèterie" dédié aux professionnels.
- Distribution de la fiche « TRI + » sur le tri du bois.

- **Amélioration de la valorisation matière** globale du parc déchèteries.
- **Facilitation du tri** pour les usagers : particuliers et professionnels.
- **Démonstration de tri sur plate-forme** par le prestataire d'élimination à destination des gardiens de déchèterie.
- **Démonstration de broyage sur site** en présence des élus avec conférence de presse (13 juin 2006).

MISE EN OEUVRE

Planning:

L'action se décline en plusieurs thèmes, sur 2006 et 2007 :

-

- **Type de bois collecté et conditions du tri**

- Généralisation des bennes pour recevoir le bois propre sur l'ensemble des déchèteries au fur et à mesure des réhabilitations et des créations de nouvelles installations.
- Mise en place à titre expérimental d'un tri secondaire du bois souillé issu des bennes "Tout venant" au niveau de l'atelier encombrants (Ouverture prévue pour la mi - 2007).
- Elargissement de la gamme de bois triés, dès 2006, aux bois faiblement adjuvantés, peints et vernis.
- Elargissement aux troncs et souches issus des dépôts réalisés sur les aires de déchets végétaux.

- **Qualité et formation**

Rédaction de cahiers des charges « produits » en partenariat avec les professionnels repreneurs.

Formation des agents au tri optimisé des bois de catégories « A » ou « B » selon la filière en place.

- **Débouchés**

Recherche de repreneurs régionaux de la filière bois-énergie et du plaquage

Année principale de réalisation:

2006

Moyens humains :

-

Moyens financiers :

Budget prévisionnel

- Investissement sur déchèterie : une benne par site et broyeur à encombrants (260 000 € HT).
- Broyeur à encombrants : financé dans le cadre du programme de modernisation de l'unité de traitement (Conseil Général 22).

Moyens techniques :

- Bennes
- Broyeur à encombrants

Partenaires mobilisés :

- Professionnels de la filière bois-énergie et du plaquage
- ADEME
- Veolia

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Oui

Difficultés rencontrées :

Guide déchèterie à destination des professionnels

Recommandations éventuelles:

Constituer un argumentaire chiffré avec :

- un suivi des tonnages,
- les économies réalisées par rapport à l'enfouissement.

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **juillet 2021**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.